

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Membres :

- en exercice	12
- présents	10
- représentés	2
- excusés	0
- votants	12

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas DOMBRY

Le quorum requis étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2022/09/05-02

OBJET : Attribution du marché n° MA 22033 de travaux de réhabilitation des enrochements au niveau du cimetière marin de Saint-Tropez

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 août 2022, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de Monsieur Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Marc Etienne LANSADE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT

Thomas DOMBRY
Stéphan GADY
Roland BRUNO
Jean PLENAT
Sylvie SIRI

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Vincent MORISSE
Laurent GIUBERGIA donne procuration à Thomas DOMBRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20220905-20220000158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2022
Affichage : 07/09/2022

Délibération n° 2022/09/05-02

OBJET : Attribution du marché n° MA 22033 de travaux de réhabilitation des enrochements au niveau du cimetière marin de Saint-Tropez

Le rapporteur expose :

L'objet de la présente délibération est l'attribution du marché de travaux de réhabilitation des enrochements au niveau du cimetière marin de Saint-Tropez.

En effet, une partie de cet enrochement, 65 mètres, est fortement dégradée, entraînant un affaissement en partie supérieure de la digue, constituée entre autres par de la terre et de petits blocs à la taille hétérogène. Cette partie de la digue subit fréquemment la houle venant de l'est.

À terme, il est probable que les fondations du mur de soutènement soient mises à nu engendrant un basculement de ce dernier.

Le projet consiste en une reprise et optimisation de l'ouvrage de protection contre les tempêtes, composé d'un perré en enrochements pour casser l'énergie de la houle, pour réduire/ralentir le phénomène d'érosion.

À la suite des études de maîtrise d'œuvre, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez lance donc un marché de travaux, afin de réhabiliter la digue de protection du cimetière de Saint-Tropez.

L'estimation du maître d'œuvre est de 567 898,80 €HT soit 681 478,56 €TTC.

Cette consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire à lot unique avec variantes non autorisées.

Le délai plafond est de 6 mois, dont 2 mois de préparation.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 9 Juin 2022 au journal d'annonces légales suivant : BOAMP avec une date limite de réception des offres le 13 juillet 2022 à 12h00.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

- **Valeur technique : 50%**
- **Prix : 40 %**
- **Délais : 10 %**

Une entreprise a remis une offre dans les temps. Après analyse, cette offre répond aux attentes.

Le Bureau communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 124/2021-BCLI du 16 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20220905-20220000158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2022
Affichage : 07/09/2022

Vu la délibération n° 2022/06/22-59 du Conseil communautaire du 22 juin 2022 portant modification de la délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 29 août 2022.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de travaux de réhabilitation des enrochements au niveau du cimetière marin de Saint-Tropez avec l'entreprise TP SPADA pour un montant du DQE de 441 230 €HT, soit 529 476 €TTC (DQE).

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal de l'exercice 2022 et suivants au chapitre 23.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, Président

Signé : Monsieur Thomas DOMBRY, secrétaire de séance

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20220905-20220000158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2022

Affichage : 07/09/2022